

PREFECTURE

Cabinet du Préfet

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE

Tél. : 02.37 27 70 12

Fax : 02 37 27 70 44

Mél : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du Colonel Jean-François GOUY, en date du 6 mars 2017 relatif à l'intervention du Sergent-chef Emmanuel DELAISSE ;

Considérant que la conduite du Sergent-chef Emmanuel DELAISSE, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition du Colonel Jean-François GOUY, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE :

Article 1er - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Emmanuel DELAISSE.

Article 2 - Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 04 mai 2017

La Préfète,

Sophie BROCAS

